

ANNEXE 4

MODELE DE CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE

(à souscrire sur papier timbré)

pour la location du droit de chasse

Je soussigné (Nom et qualité du signataire)
agissant en qualité de de la banque de (Raison sociale et adresse de
l'établissement qui s'engage à cautionner)
et en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués par décision du Conseil d'Administration de
en date du
déclare garantir, conformément à l'article 10-2 du cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin dans les conditions prévues aux articles 2288 et suivants du code civil et à concurrence de son montant annuel auquel s'ajoute tous les frais annexes s'y rattachant (indemnité de résiliation, frais de retard) pouvant être mis à la charge du locataire en application des dispositions du cahier des charges des chasses communales du Bas-Rhin,
soit€ en toutes lettres (de la main de la caution)le règlement du prix de la location de la chasse communale delot n°dont M
Je déclare, en outre, renoncer aux bénéfices de discussion et de division prévus par les articles 2098 et 2303 du code civil.
La caution s'engage pour une somme de€ couvrant le loyer révisable annuellement dans les conditions de l'article 11.1 du cahier des charges ainsi que les sommes qui pourraient être mises à la charge du locataire, en application du Cahier des Charges des Chasses Communales, notamment de ses articles 10-2, 11, 12, 13, 14, 31 et 36.
Le présent cautionnement est valable pour la durée de la location. Il ne peut être dénoncé par la caution, dans les conditions prévues à l'article 10-2 du Cahier des Charges des Chasses Communales que lorsque la caution apporte la preuve qu'elle a payé, aux lieux et place du locataire, les sommes dues et sous réserve qu'elle accepte de garantir le paiement de l'indemnité de résiliation lorsque la résiliation s'effectue dans les conditions prévues par l'article 37 du Cahier des Charges des Chasses Communales.
Le présent engagement sera renouvelé d'année en année, et pendant toute la durée du bail par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée, trois mois avant la fin de chaque période annuelle.
Fait à, le, le

Cachet commercial de l'établissement et signature du représentant légal.

<u>LISTE DES MENTIONS OBLIGATOIRES</u> A FAIRE FIGURER DANS LE CAUTIONNEMENT DE CHASSE

- Référence expresse au cahier des charges du Bas-Rhin et aux différents articles
- Nom de la banque, de son représentant, du locataire, de la commune concernée
- Montant du loyer à couvrir
- Référence à une révision annuelle
- Précision que la caution porte sur le prix du loyer et de tous les frais annexes s'y rattachant (indemnité de résiliation et frais de retard ...) pouvant être mis à la charge du locataire en application du cahier des charges du Bas-Rhin
- Renonciation aux bénéfices de discussion et de division prévus par les articles 2098 et 2303 du Code Civil
- Renouvellement par tacite reconduction d'année en année pendant la durée du bail
- Indication qu'une éventuelle dénonciation sera signalée par lettre recommandée trois avant la fin de chaque période annuelle
- Le cautionnement doit comporter la signature de la personne qui souscrit l'engagement
- La somme en toutes lettres et en chiffres
- La formule « Bon pour caution solidaire »
- Le cachet de la banque.